AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-71 178077

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Supplément n° 2 au BULLETIN n° 127 d'AVRIL 1971

20 avril 1971/n°7

ARBORICULTURE FRUITIERE

Tavelure du pommier et du poirier

En raison de la pousse rapide des arbres et de la date du dernier traitement dans certains vergers, renouveler la protection du feuillage si nécessaire.

Monilia sur cerisiers, pruniers ...

Une nouvelle protection est à envisager avant la prochaine pluie, plus spécialement sur les griottes très sensibles à cette maladie. Eventuellement couper et brûler les bouquets foliaires déjà atteints.

Divers : l'éclosion des cheimatobies (chenilles vertes arpenteuses) est terminée. Eclosion importante du Bombyx neustrien. Début d'éclosion des Araignées rouges (Panonychus ulmi). Il est encore trop tôt pour intervenir avec un acaricide spécifique sur la génération de printemps.

GRANDE CULTURE

Méligèthes sur colza d'hiver

Le colza d'hiver ne risque plus de souffrir des attaques des méligèthes dès l'émission des premières fleurs. Il est donc inutile d'envisager une protection sur des cultures arrivées à ce stade. Par contre surveiller attentivement les colzas plus tardifs, encore à quelques jours de la floraison et qui même après un traitement, peuvent être réenvahis, le temps chaud étant très favorable aux concentrations des insectes.

Charançon des siliques

Ce charançon s'observe en plus ou moins grande abondance suivant les cultures. Il n'y a pas à intervenir dans les prochains jours contre ce ravageur. Il est rappelé que le traitement parfois préconisé en limite de floraison ne présente aucun intérêt.

.../...

P 349

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Semis de colza de printemps, pois, vesce, luzerne

Les conditions climatiques se maintiennent très peu favorables à la végétation des jeunes plantules.

Surveiller très attentivement les cultures.

Sur colza de printemps semé depuis déjà plusieurs semaines, des dommages peuvent être occasionnés par les petites altises, même lorsqu'il a été utilisé des semences traitées au lindane.

Sur semis de légumineuses il est à redouter des attaques de sitone et d'otiorrhynque, attaques particulièrement dommageables sur petites plantules (vesce, luzerne).

Si le traitement se révèle indispensable :

- utiliser des doses fortes

- apporter un minimum d'eau

Il est utile de signaler que l'application de désherbants du type colorants ne doit intervenir que sur végétation non endommagée. Un traitement mixte insecticide-désherbant est donc déconseillé, d'autant plus que l'adjonction d'insecticide rend la bouillie moins sélective. Intervenir en deux temps : traitement insecticide puis, à quelques jours, application du désherbant.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

H. de MEIRLEIRE et A. GODIN

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "CHAMPAGNE"

J. DELATTRE.

Il peut être complété par un traitement du sol sous forme de pulvérisation ou granulés sur une largeur de 20 à 30 cm de part et d'autre de la ligne de semis.

Si l'on associe le traitement du sol au traitement des semences, il est recommandé d'utiliser une matière active différente de celle utilisée pour les semences pour éviter les risques de Phytotoxicité.

Cependant, l'enrobage des semences avant semis assure en général une assez bonne protection.

On utilisera l'une ou l'autre des matières actives suivantes :

Les doses sont exprimées pour 10 kgs de semences :

TRICHLORONATE	: 10 g
CHLORFENVINPHOS	: 7 g 5
DIETHION	: 30 g à 35 g
CARBOPHENOTHION	: 30 g
DIAZINON	: 10 g
DICHLOFENTHION	:

L'enrobage se pratique à sec puis on ajoute quelques gouttes d'huile de parafine et très peu d'eau pour faire adhérer la poudre. Il faut noter que l'homogénisation est difficile en raison des faibles quantités de produits utilisées.

Dans les essais antérieurs, il semble que le Trichloronate donne les meilleurs résultats.

TRAITEMENT DU SOL

Une autre pratique consite à réaliser une désinsectisation du sol par pulvérisation ou épandage de granulés en généralisé ou mieux en localisé dans la raie de semis ou sur le sol en couverture de la ligne sur une largeur d'une trentaine de cms.

On utilisera :

- le Chlorfenvinphos à raison de 90 g de M.A./hl ou 0 g 120 par mètre linéaire
- le Diazinon à raison de 220g de M.A./hl ou 0 g 160 " "
- le Trichloronate à raison de 60 g de M.A./hl ou 0 g 050 " "
- le Dichlofenthion à raison de 90 g de M.A./hl ou 0 g 120 " "
- le Parathion à raison de 75 g de M.A./hl ou 0 g 072 " "

Cet épandage peut aussi être localisé sur la ligne de semis et assure une bonne protection.

Faire suivre l'épandage d'un léger enfouissement.

LUTTE CONTRE LES FONTES DE SEMIS DUES A DIVERS CHAMPIGNONS DU SOL

Il sera prudent d'assurer un poudrage des semences à l'aide d'un produit à base de Thirame par exemple à raison de 16 g de matière active par 10 kgs de semences. Ce produit pourrait avoir une certaine action contre les attaques précoces de l'Anthracnose.

LUTTE CONTRE L'ANTHRACNOSE

Le traitement des semences préconisé par certains reste encore à l'étude et il est trop tôt pour en tirer des conclusions certaines. Des résultats positifs ont parfois été enregistrés mais le plus souvent, l'implantation du champignon est trop profonde à l'intérieur des cotylédons. Les fongicides endothérapiques ou systémiques récemment mis sur le marché risquent de modifier favorablement les données du problèmes.

Quoiqu'il en soit, et d'une façon générale, la désinfection fongique des semences améliore la levée de façon non négligeable quels que soient les parasites présents ou l'état des cultures.

L' INSPECTEUR de la Protection des Végétaux

P. COUTURIER

Les CONTROLEURS chargés des Avertissements Agricoles

G. CONCÉ et D. MORIN

P 350

Dernière Note : Supplément n° 2 au N° 127 publié en date du 9 Avril 1971.